

Présents : Alain ARGILIER, Christine DOUTRES, Pierre MORATI, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Ludovic INSALCO, Nicole TEISSIER, Grégory MAURIN, Mélody QUET.

Absent représenté : Elsy ROUSSET

Absent Excusé : **Absent** : Sylvestre VINCENT

Secrétaire de séance : Christine DOUTRES

Secrétaire de Mairie : Chantal PRIVAT

1. Approbation du Conseil Municipal du 08/04/2024

Le Conseil Municipal du 08/04/2024 a été approuvé à l'unanimité.

Vote : Pour 10/10

2. Compte rendu des réunions diverses

- SIVU Cam de L'Hospitalet – Réunion budget et vote. Les employés communaux des 3 communes feront le nettoyage du captage en septembre.
- Réunion avec le Cabinet Fages pour régulariser la fosse septique aux Vanels de Monsieur Erik Emile ;
- PPRI départemental : le Plan départemental est à refaire, un organisme : le CEREG est chargé de refaire ce plan. Il sera présenté aux élus le 23/07/2024 à 10h00 puis une réunion publique sera faite le 19/08/24 à 20h30
- Adressage : deux nouvelles réunions ont été faites pour terminer Salgas et Racoules. Il ne reste que les hameaux du Causse
- Réunion DFCI : une réunion a permis de présenter une carte donnant les zones de risque d'incendies. Cette carte sera accessible avec une très grande précision prochainement.
Il est à noter que sur le site de météo France, une carte interactive est mise à jour tous les jours du 1^{er} juillet eu 20/09 afin de noter le niveau de risque incendie sur le département et par zone.
- Le Maire tient à remercier l'ensemble des Conseillers pour leur aide lors des élections sur les 3 dimanches.
- SMESL : Nicole Teissier a fait le compte rendu d'une réunion permettant de faire le point sur les différents projets du SMESL
 - Projet photovoltaïque à l'ancienne décharge d'Yssenge à Florac.
 - Un nouveau CDD de 3 ans a été recruté pour compléter le personnel
 - La filière BTP : une convention a été votée avec le SDEE pour les déchets du BTP
 - Les conteneurs ont été lavés très rapidement grâce à la location d'un camion qui lave et désinfecte les conteneurs.
 - Il est important de noter que grâce au tri, les déchets des ordures ménagères ont baissée de 14% au 1^{er} trim, cela représente une économie de 10000€ sur ce 1^{er} trim
 - Le tarif du tout-venant va augmenter de 20€ la tonne
- Réunion pour les travaux de voirie :
 - Les Vanels : terminé
 - La route du Château d'eau de Vébron va être faite sous peu
- Réunion PETR – projet Leader



Jean Marc Aures était à cette réunion qui se déroulait à Vébron afin de présenter le fonctionnement du projet leader. Le thème principal des projets doit être sur l'habitabilité en sud Lozère. Les projets sont financés à 15% par des fonds européens et l'Etat 5%

La réunion était sur la journée, l'après-midi permettait d'accueillir les porteurs de projets. Il y a eu des participants.

- Ecole : il est à noter que dans l'école de Vébron, il y a des soucis de comportement des enfants. La mairie peut gérer les soucis entre les enfants et les agents de la mairie mais ne peut intervenir sur les comportements déviants entre les enfants et le personnel enseignant.

Nolwenn Aures arrête la fonction d'ATSEM. Elle ne souhaite pas continuer et une annonce et un recrutement a été fait suite à une déclaration de vacance de poste au centre de Gestion. Céline PORTALIER sera la prochaine ATSEM à compter du 1^{er} Septembre 2024.

- Recensement de la Population

Le recensement aura lieu en 2025 (janvier et février) il faut nommer un coordonnateur et un agent recenseur. L'agent et le coordonnateur ne peuvent pas être les mêmes et l'agent ne peut pas être un élu.

Il est proposé de voter pour que Chantal PRIVAT soit Agent recenseur

Vote : Pour 10/10

Il est proposé de mettre Alain ARGILIER, coordonnateur

Vote : Pour 10/10

Seul l'agent recenseur sera indemnisé par l'état. Le coordonnateur n'a aucune indemnité.

3. Délibération : Reconduction de la dérogation pour l'organisation du Temps Scolaire

Depuis la rentrée 2021, les écoles peuvent avoir une dérogation pour organiser le temps scolaire. Vébron souhaite rester sur la semaine de 4 jours.

La dérogation est proposée au vote. Elle est renouvelée pour 3 ans à compter de la rentrée 2024.

Vote de la reconduction de la dérogation – Délibération N°50 : Pour 10/10

4. Délibération : Contentieux devant le Tribunal Administratif

Monsieur le Maire expose les faits concernant une plainte déposée envers la mairie par un administré de la commune.

Monsieur le Maire a contacté les différentes assurances de la commune pour connaître les protections juridiques de la commune.

La Maïf, Covéa et Allianz ont été contactées.

Certaines protections sont individuelles, mais Allianz couvre la Mairie pour une protection juridique.

Il est proposé de prendre un avocat pour assister la commune et de lui donner le pouvoir d'ester en défense devant le Tribunal Administratif de Nîmes.

Vote pour prendre un avocat et lui autoriser à ester en défense – Délibération N°51 : Pour 10/10.

5. Délibération : Modification horaire poste ATSEM

Monsieur le Maire explique que la délibération du 16/06/2022 qui créait l'emploi permanent d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires annualisées afin d'occuper les fonctions d'ATSEM – Délibération DE020B2022 doit être modifiée. Selon le calcul prenant en compte l'ensemble des jours fériés et autres jours non travaillés fourni par le CDG 48, il est nécessaire de modifier la durée à raison de 20,52 heures hebdomadaires annualisées.

Vote pour modifier l'horaire annualisé du poste d'ATSEM – Délibération N°52 : Pour 10/10

6. Délibération : Groupement de commandes porté par le SDEE

Monsieur le Maire informe les conseillers sur la possibilité d'adhérer à un groupement de commandes assuré par le Syndicat d'Énergie du Tarn, assisté dans sa mission par un bureau d'études spécialisé, pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique.

Monsieur le Maire informe que la mairie a tout intérêt à adhérer, au regard des prix actuels de l'énergie car le groupement permet d'avoir des prix préférentiels.

Au vu de ces éléments le conseil Municipal approuve l'adhésion.

Vote pour adhérer au groupement d'achat pour l'énergie – Délibération N°53 : Pour 10/10

7. Délibération : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées : CLECT

La CLECT : c'est l'ensemble des charges relatives aux compétences transférées entre les communes et l'intercommunalité.

La commune de Vébron doit approuver le rapport

- **Révision libre du montant lié à la Taxe de capitation**, poursuivre de la trajectoire amorcée et annoncée en 2023, avec réévaluation totale sur la base des charges réelles constatées, afin de tenir compte de l'impact significatif de l'inflation sur le fonctionnement du SDIS (revalorisation annuelle régulière constatée de 2% jusqu'en 2022, puis 6% en 2023 et 4,9% en 2024). La charge communautaire théorique 2024 s'élève à 24.846,78€, malgré la révision libre opérée par la CLECT en 2023 ; soit une charge cumulée de 96.853,75€ depuis 2018. Compte tenu du caractère particulièrement tendu des finances communautaires, il n'est pas prévu d'atténuation par attribution dérogatoire d'une partie du FPIC (mesure exceptionnelle 2023).

Puisque la Taxe de capitation ne semble pas vouée à diminuer ou à se stabiliser dans l'avenir, la CLECT souhaite par ailleurs engager une réflexion sur le bienfondé du choix du transfert de cette compétence à l'intercommunalité (effet sur le CIF, bonification induite de la DGF, avantage en matière d'organisation du SDIS...).

La Commune n'est pas concernée par les autres thématiques.

Vote pour approuver le rapport CLECT – Délibération N°54 : Pour 10/10

8. Délibération : Notion de re-notification Etat Fiscal n° 1259-2024

L'Etat fiscal 1259-2024 a été voté lors du Conseil Municipal du 8 avril. La délibération DE-47-2024 a validé les taux de la Taxe Foncière, du Foncier Bâti et Non Bâti.

Cet état sert à permettre de connaître les bases prévisionnelles de la fiscalité directe locale de la commune.

La DDFIP a adressé un mail le 22 Mai dernier re-notifiant aux communes les bases définitives de la fiscalité locale.

Cette année et pour de nombreuses communes, un écart significatif est constaté entre les bases prévisionnelles et les bases définitives reçues.

La cause de cet écart exceptionnel est dû essentiellement à une diminution de la base de Foncier Non Bâti suite à l'intégration de terrains sur le site Natura 2000. Le foncier bâti est également touché mais dans une proportion plus faible ;

L'écart de base suite à l'intégration de ces terrains (qui deviennent alors exonérés de taxes) entraîne pour la commune de Vébron une diminution s'approchant des 6000 € soit -2.5%

Ceci aura des conséquences sur les projets à venir.



La Communauté de commune souhaite prendre une motion afin d'alerter la DDFIP sur le calcul trop tardif des bases définitives et souhaite que les communes soient informées des adhésions de terrain à Natura 2000 afin de pouvoir recalculer les bases dès le vote du budget en Mars.

9. Délibération : Renouvellement de la convention CNRACL

La présente convention concerne l'adhésion de la collectivité de VEBRON au service de prestations (conseils, accompagnement, montage des dossiers...) en lien avec le régime spécial de retraite (CNRACL) du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère (CDG48).

Dans le cadre de la présente convention, le CDG48 assurera la réalisation, pour le compte de la collectivité ou de l'établissement et à sa demande, les prestations ci-après définies en contrepartie d'une contribution financière

La présente convention est conclue pour une durée maximale de trois ans courant à compter du 1er avril 2024.

Elle pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois.

Vote pour renouveler la convention CNRACL – Délibération N°55 : Pour 10/10

10. Délibération : Travaux deuxième tranche Maison VENTRESS

Une subvention a été demandée pour les travaux à la maison Ventress permettant l'installation d'un accès PMR et la mise aux normes de l'électricité et installation de la fibre ; cette demande de subvention a été nommée Tranche 1 afin de pouvoir bénéficier si besoin de subvention pour d'autres tranches de travaux.

Afin de continuer la rénovation de la maison Ventress, il serait intéressant de faire établir des devis pour le chauffage, l'isolation, les menuiseries, peintures ventilation du vide sanitaire...

Il est demandé aux conseillers de donner le pouvoir au Maire afin de demander des devis pour ces travaux. Les travaux de la 1ere tranche devraient se faire cet été afin de pouvoir avoir accès en septembre à la maison lorsque les travaux de la mairie commenceront.

Vote pour donner pouvoir au Maire de faire des devis – Délibération N°56 : Pour 10/10

11. Questions diverses

- Marché : Choix de la journée du marché sur la place de Vébron : le marché se tiendra le samedi matin. Une demande de participation de 10 € sera faite à tous les exposants. C'est l'association Vebron Animation qui gère les cotisations. Cela permet de payer l'assurance. Les exposants qui souhaitent venir un autre jour doivent en faire la demande en mairie, une autorisation exceptionnelle peut être faite.

Vote pour le choix du Samedi comme jour de marché : Délibération N° 57 POUR 6/10

- La cérémonie du 14 juillet se déroulera à partir de 10h30.
- Une convention est signée pour que la commune devienne « ville d'accueil des véhicules d'époque » Cette convention permet de donner une liste de communes qui peuvent permettre aux véhicules de s'arrêter, il faut donner les commerces ouverts de notre commune
La mairie délègue, en accord avec eux, le Foyer Rural « les castors de Vébron » pour l'organisation de l'accueil des véhicules.
Un courrier a été reçu de la part de Monsieur Veyron pour demander la mise à disposition d'un terrain municipal et en particulier le terrain « d'Orange » pour le développement d'une activité professionnelle. Le but premier de ce terrain est de le transformer en parking communal. De plus ce terrain n'est toujours pas acquis par la commune. Un courrier de réponse lui sera fait en ce sens.
- Adressage : Valérie Blanc se propose de commencer à compléter sur le site les adresses.
- Travaux de voirie : il faut boucher les trous dans les rues de la commune et sur le causse. Jean Marc AURES et Grégory Maurin s'en occuperont
-

Le Conseil Municipal se termine à 19h55